



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 OCTOBRE 2016
COMMUNE DE BANNEGON

Nombre de Conseillers :

Date de la convocation : 13 octobre 2016

En exercice 10
Présents 10

L'an deux mil seize, le vingt-six octobre, à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de BANNEGON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude DESOBLIN, Maire.

Présents : Claude DESOBLIN, Philippe ANDRE, Jérôme BILBEAU, Laurent CORDEBOIS, Gérard CHARPY, Serge MORAT, Michel RAMEAU, Bénédicte BONNET, Madeleine MALIN, Valérie CAMPOS.

Absent(s) excusé(s) : AUCUN

Pouvoir de : NEANT

Secrétaire : Gérard CHARPY

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture du procès-verbal de la réunion du 28 septembre 2016. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu précédent.

ORDRE DU JOUR

(Délibération) Chèques à encaisser

01-261016

Le maire demande au conseil l'autorisation d'encaisser 4 chèques émanant de :

- TRESOR PUBLIC d'un montant de 37 €, 43€ et de 15 € suite au dégrèvement de la taxe foncière.
- M. et Mme AVON d'un montant de 60€ pour la location du barnum.

Ces sommes seront affectées à l'article 7788.

Après avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'accepter ces encaissements.

(Délibération) choix des entreprises et autorisation au maire

02-261016

Opération : REHABILITATION ET EXTENSION DE LA SALLE DES FETES DE BANNEGON

Le maire expose au conseil que :

- Suite à l'ouverture des plis qui s'est déroulée le 21 septembre en présence des membres de la commission des bâtiments et de l'architecte en charge du dossier (Franck BECUAU), puis au choix effectué les 11 et 26 octobre par la commission des bâtiments, les lots ont été pourvus de la manière suivante : (cf. TABLEAU)

Le conseil,

Vu le code des marchés publics,

Vu l'inscription au budget des montants nécessaires à l'opération,

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal

- Entérine la décision de la commission des bâtiments et retient les entreprises suivantes (cf. le tableau) ;
- Autorise M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour finaliser le choix des entreprises
- Lui confère le droit de signer les contrats d'engagements ainsi que tout document afférent à ces marchés.

Suite à la recherche effectuée pour recruter un agent recenseur pour le recensement de la population, une personne s'est portée candidate à ce poste : il s'agit de Monsieur Frédéric LELLIG (Bannegon).

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir la candidature de Monsieur Frédéric LELLIG et de fixer sa rémunération brute à 590€ soumise à cotisations. Un bulletin de paye sera établi à cet effet. Cette somme sera inscrite au budget 2017 à l'article 6413.

Suite à la panne inopinée de l'ordinateur du secrétariat de mairie et devant l'impossibilité de le réparer, le maire expose qu'il est nécessaire de le changer en urgence. Après étude des coûts et des caractéristiques techniques, le conseil municipal choisit la proposition de renouvellement de la société « Planète 18 » pour un appareil plus performant permettant la mise en place des logiciels spécifiques mairie.

Montant globalisé HT du renouvellement : 1 122.51€

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce changement d'appareil et autorise le maire à signer tous les contrats nécessaires.

Monsieur le Maire présente le devis concernant les travaux de peinture dans le logement communal proposé par la SARL GUIGNARD PERE ET FILS de Dun sur Auron.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de la SARL GUIGNARD PERE pour un montant HT s'élevant à 6 224.90€.
Cet investissement sera inscrit à l'article : 615221.

Information sur rapport annuel de la CDC du Dunois

Le maire informe le conseil que le rapport d'activités -année 2015 de la CDC du Dunois est à leur disposition pour de plus amples informations.

Questions diverses

- AUCUNE.

Tour de Table

- ↳ *Michel RAMEAU informe qu'entre le Bout et le chemin communal, une buse semble écrasée, que des trous se trouvent sur la route de la Traversaine. Il souhaite également que soit vérifié si le puits se trouvant vers le Bout est communal.*
- ↳ *Valérie Campos évoque un tas important de glaise en bordure du canal ; celui-ci va être évacué prochainement.*
- ↳ *Bénédicte BONNET demande l'autorisation, au nom des pompiers, d'utiliser la salle des fêtes le 18 novembre pour célébrer le départ en retraite de M. Gaudron ; la demande est acceptée.*

La séance est clôturée à 21h00